

**DELIBERATION N° 2001/04-11 - DESIGNATION  
D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA  
PREVENTION ROUTIERE**

Monsieur le Maire, rapporteur, indique à l'Assemblée que le Conseil Municipal est représenté au Comité Départemental de la Prévention Routière.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité

- de désigner Mme JACQUEMART comme représentante du Conseil Municipal au Comité Départemental de la Prévention Routière.